



AIN
Le Département



SANTÉ

- 15 % des habitants sans médecin traitant
- 6,3 généralistes pour 10 000 habitants (contre 8,4 en moyenne nationale)
- + 5 % d'habitants entre 2010 et 2024

Des moyens d'action

- Les Rencontres des pros de santé
- Un site Internet dédié aux professionnels : www.pros-sante.ain.fr
- Le plan d'action Santé 01, avec 4 piliers stratégiques :
 - > former les professionnels de demain
 - > accueillir les professionnels de santé
 - > faciliter leur installation durable
 - > innover pour mieux soigner

L'ensemble des vidéos et audios est disponible sur www.pros-sante.ain.fr

Département de l'Ain
Direction Générale Adjointe Solidarité
13 avenue de la Victoire
BP 50415
01012 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 3001
Du lundi au vendredi,
de 9 h à 12 h 30
et de 13 h 30 à 17 h
www.ain.fr

Des solutions concrètes

DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

Le Dr Pierre de Haas a rappelé l'importance du travail en équipe et du respect des compétences réciproques des différents professionnels pour œuvrer efficacement et en concertation.



Le Département prend soin de la santé

Dans la continuité de la première édition en 2024, la deuxième Rencontre des Pros de santé a rencontré un vif succès. Cet événement, organisé par le Département en partenariat avec les ordres des professions de santé, les hôpitaux publics et privés, le Sdis, la CPAM et l'ARS permet de renforcer les liens entre les différents acteurs engagés dans le soin des Aindinois. Le Grand témoin de cet événement était le Dr Revol.

PAR MATHILDE PALFROY

J eudi 23 avril, plus de 650 professionnels ont répondu présents à l'appel et sont venus se renseigner, échanger ou débattre autour des nouvelles pratiques, évolutions et initiatives du territoire.

Le matin, deux tables rondes plénières ont permis de croiser les regards de professionnels de divers horizons autour de questions actuellement centrales dans les activités de soins : la délégation d'actes et l'impact environnemental du secteur. L'après-midi, deux séries de six ateliers animés par des spécialistes et menés en petits groupes ont été l'occasion pour chaque participant d'approfondir des thématiques plus précises et choisies telles que la santé mentale des jeunes, la fin de vie, l'usage de l'intelligence artificielle ou encore la prévention de la santé au travail. La journée a pris fin après une dernière table ronde axée sur la problématique globale, majeure, de la démographie médicale. L'ensemble des participants ont réfléchi ensemble à la mise en œuvre de solutions concrètes pour les professionnels

et les Aindinois, tel est le défi pour le territoire, relevé collectivement. Cette journée est une belle illustration pour favoriser l'installation et l'investissement de nouveaux professionnels de santé dans l'Ain.

CRÉER DES LIENS ENTRE LES PROFESSIONNELS

Ces rencontres, initiées en 2024 par le Département, sont préparées en lien étroit avec l'Agence régionale de santé (ARS), la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), les ordres de plusieurs professions de santé et des établissements publics et privés locaux. L'événement vise à faciliter la rencontre et les échanges des professionnels autour des enjeux de santé du territoire, afin d'améliorer les pratiques, de trouver des solutions aux difficultés rapportées, d'initier des collaborations. Cette émulation et la cohésion permettent de renforcer l'attractivité de l'Ain auprès des professionnels désireux de s'investir, coopérer et se mobiliser collectivement. ■



Jean Deguerri
Président du Département

Plus de médecins

Jean Deguerri, président du Département, et Damien Abad, vice-président délégué à la santé et à la démographie médicale, ont réaffirmé leur mobilisation aux côtés des professionnels de santé. Ils ont rappelé le plan d'action Santé 01 : une stratégie ambitieuse mise en

place par le Département en faveur de l'attractivité médicale. Constitué de vingt actions déployées autour de quatre piliers stratégiques – former, accueillir, installer, innover –, ce plan a été conçu pour solutionner la pénurie médicale et renforcer durablement l'accès aux soins dans l'Ain. Avec l'objectif d'une augmentation annuelle de 15 % du nombre de médecins, les

perspectives positives sont lancées pour, lors de la troisième édition des Rencontres, accueillir encore davantage de professionnels, pouvoir constater des avancées, et creuser de nouvelles perspectives. ■

FOCUS

Violences faites aux soignants

Face à la recrudescence des actes de violence dans le cadre médical, cet atelier visait à rappeler aux professionnels qu'ils font l'objet d'une protection juridique renforcée* et qu'ils peuvent solliciter leurs ordres professionnels pour ne pas rester seuls en cas de situation difficile.

« Ne pas déclarer, minimiser, c'est laisser recommencer. » Les intervenants de cet atelier, des représentants de plusieurs Ordres professionnels (médecins, infirmiers, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes) et un gendarme, ont insisté sur l'importance d'un dépôt de plainte suite à tout acte ou parole délictueux. L'Ordre des médecins a rappelé que dans 87 % des situations, l'altération mentale de l'agresseur n'était pas établie et que les violences étaient majoritairement commises en zones urbaines, à l'encontre des médecins de sexe féminin, et tout particulièrement des plus jeunes. La violence verbale est observée de manière directe, à l'encontre des professionnels ou de leurs secrétaires, mais aussi

par SMS ou par l'intermédiaire des réseaux sociaux. Un motif récurrent est l'impossibilité de répondre aux demandes de rendez-vous. Au-delà, 15 % des dépôts de plainte concernent des violences à caractère psychologique et 10 % à caractère sexuel. L'Ordre des infirmiers, qui a également constaté une hausse de ces délits, a déclaré s'associer à 95 % des plaintes déposées par ses membres. Plusieurs professionnels en exercice ont profité de cet atelier pour poser des questions, demander comment réagir ou agir, et ont également abordé la question, plus délicate, des violences entre professionnels. ■

* La loi du 9 juillet 2025 est venue renforcer la répression des infractions commises à l'encontre des professionnels soignants dans l'exercice de leurs fonctions.

Le HPI : faut-il en faire une maladie ?

En quoi ces enfants dits HPI (haut potentiel intellectuel) dont on parle de plus en plus sont-ils différents ? Comment les repérer et les aider ? Le décryptage du Dr Revol a donné quelques pistes aux professionnels pour mieux identifier ces jeunes et s'intéresser à leur fonctionnement particulier.

Toute souffrance doit être solutionnée et se poser la question du HPI ne constitue pas une solution mais une approche. Derrière le titre volontairement provocateur de son intervention, le docteur Revol, spécialiste du haut potentiel, est venu expliquer aux soignants comment repérer ces enfants, pour rappeler leurs différences mais aussi et surtout leur besoin, celui d'être reconnu et soutenu, comme tout autre enfant. « Ce sont des enfants intelligents, qui ont tout pour réussir et s'épanouir, mais qui peuvent être gênés et souffrir de leur dysynchronie. » La majorité des enfants disposant d'un QI élevé vont bien et une bonne part ne s'en souciera d'ailleurs jamais. Les problèmes surviennent de la présence de décalages qui peuvent être internes (dysynchronie entre les facultés qui ne sont pas toujours homogènes ou entre les capacités cognitives et émotionnelles) ou qui vont se révéler dans les rapports aux autres (dysynchronie familiale ou sociale) et venir renforcer le sentiment douloureux de différence et d'isolement. Avec quelques exemples et explications, l'atelier visait à rappeler qu'identifiés

et pris en charge, ces enfants « qui resteront HPI toute leur vie » ont beaucoup à apporter aux autres et à la société, le docteur Revol soulignant pour conclure la proportion nombreuse de profils HPI au sein des professionnels de santé. ■



Le Dr Olivier Revol est aussi intervenu en fin de matinée sur la thématique « Accompagner et soigner les nouvelles générations : les nouveaux codes ! ».



3 QUESTIONS À

DAMIEN ABAD

VICE-PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DE L'AIN DÉLÉGUÉ À LA SANTÉ ET À LA DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

Démographie médicale : où en est-on ?

La situation est critique. Notre département est l'un des dix plus faiblement doté en médecins généralistes et spécialistes pour 10 000 habitants, avec un déficit important également dans toutes les autres professions de santé : infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, dentistes, orthophonistes, etc. La croissance démographique et la pyramide des âges des professionnels font que la barre est difficile à redresser.

Quelles sont les forces de l'Ain ?

Nos professionnels, actifs et dynamiques, font face à la situation et sont porteurs de projets. Des communautés professionnelles de santé (CPTS) se sont mises en place sur plusieurs de nos territoires pour agir localement. Nous avons aussi beaucoup de maisons de santé pluriprofessionnelles qui fonctionnent bien. Ces atouts sont précieux au quotidien et peuvent aider à capter de jeunes professionnels et leur donner envie de s'installer et d'exercer dans l'Ain.

Comment agir concrètement ?

Nous misons largement sur l'accueil de nouveaux médecins et tout particulièrement de la nouvelle génération. Depuis 2024, le site www.pros-sante.ain.fr réunit tous les contacts et informations nécessaires aux nouveaux praticiens de manière à faciliter leur installation et mettre en valeur le Département. Le plan Santé 01, élaboré avec nos professionnels et en cours d'application, constitue une réponse globale pour inverser la tendance, la permanence médicale et l'accès aux soins pour tous les habitants avec des réponses de proximité.